

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-078

SEANCE du 10 octobre 2022

Convoqué le 04 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix du mois d'octobre, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance ordinaire en Salle de réunion Prélongis (4 allée des Mélèzes – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 08

Présents : Mme ROUX Chantal, MM. AUBERT Sébastien, BONNAFFOUX Sébastien, CEAS Benoît, LAGIER Robert, MEYSSIREL Bernard, NOEL Hervé, VOLLAIRE Pierre

Absents : Mmes BOU Suzanne, CHABRAND Gisèle, M. MEGARNI Stéphane

Pouvoirs : Mme CHOSSAT Martine à M. NOEL Hervé, Mme FORME Sonia à Mme ROUX Chantal, M. LAURENS Ludovic à M. BONNAFFOUX Sébastien, M. MEYSSIREL Cédric à M. LAGIER Robert

Secrétaire : Mme ROUX Chantal

**DSP POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS ET ACTIVITES
TOURISTIQUES DE LA STATION DES ORRES – RAPPORT ANNUEL 2020-2021 DE LA
SEMLORE**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport d'activités déposé par le délégataire de la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des équipements et activités touristiques de la station des Orres ;

Le 1^{er} Adjoint au Maire donne lecture au Conseil municipal du rapport du délégataire qui a été remis à la Commune depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité du délégataire pour la gestion et l'exploitation des équipements et activités touristiques de la station des Orres ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pierre VOLLAIRE



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif (dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat)

Accuse de réception en préfecture
005-210500989-20221010-2022-078-DE
Date de télétransmission : 11/10/2022
Date de réception préfecture : 11/10/2022